Voilà où nous marchons avec la funeste administration qui dirige les affaires de Mouvaux. Oh sans doute, *mossieu* le Maire, avec de grands gestes désespérés et des trémolos dans la voix viendra nous bercer pour la millième fois la même complainte. C'est la précédente administration qui en est la cause... elle a reçu des travaux défectueux... elle a été imprévoyante pour l'avenir... et patati et patata... Ce sont les blancs... toute la lyre quoi. Il ne manque plus qu'à y mettre un curé et quelques jésuites et le couplet sera complet.

Nous disons, nous, à *mossieu* le maire que cette farce a trop duré. Nous relevons simplement son aveu il a dépensé en 1901, 10.710 fr., de trop. Tout est là.

L'argent de la commune, c'est à dire *notre argent à tous*, ne lui appartient pas, il n'a pas le droit de le gaspiller, s'il ne sait pas administrer la ville, qu'il s'en aille. Nous ne sommes nullement disposés à nous laisser prendre la peau du dos.

Deux contribuables.

Un canard

On dit, mais nous ne pouvons y ajouter foi, que l'ineffable Demeyère, à force d'avoir appris la leçon dictée par Vincent, pour la séance du Conseil, la récite maintenant chaque nuit, dans un délire assez inquiétant.

Il se croit enfermé dans le fort de la *solidarité* Droniste, et ce fort solidaire ne lui paraissant plus assez solide pour lutter contre le fort Chabrol, on prétend qu'il va demander à la prochaine séance de faire tenir une garnison à Mouvaux pour le défendre contre ces *messieurs* !!

Gare au délire de la persécution mon pauvre Adolphe... et alors ?

En route pour Charenton.

Chabrolais.

ROUBAIX

M. Edouard Dubois et les mutualistes Roubaisiens

Nous aurions voulu dans notre compte rendu de la dernière séance du conseil, exposer la question présentée par M. Edouard Dubois conseiller municipal, au sujet de la participation de la ville aux opérations des sociétés de secours mutuels, la place nous ayant manqué, nous revenons aujourd'hui sur cette question intéressante.

M. Edouard Dubois est un ouvrier mécanicien, doué d'une intelligence vive, il s'est vite aperçu du piège que cachaient les sociétés de secours mutuels et toutes les autres associations ou sociétés ouvrières, quand elles sont dirigées par un homme ou un groupe politique.

Ayant fait partie d'un syndicat professionnel, il donna sa démission lorsqu'il s'aperçut qu'une partie des fonds versés par les sociétaires étaient employés à la propagande politique.

Aussi, plus tard, sachant par expérience que l'homme ne doit pas compter exclusivement sur la société pour se tirer d'affaire, il chercha à créer lui-même une société telle qu'il l'avait dans l'idée, ou seraient éliminées avec soin toutes les influences politiques ou confessionnelles étrangères au but à atteindre, c'est-à-dire à l'assistance mutuelle des travailleurs entre eux, aidée et protégée par l'appui moral et pécuniaire de la classe industrielle, créant ainsi, une *solidarité* pratique entre les classes sociales.

M. Edonard Dubois fonda alors avec l'appui de quelques amis *La Mutuelle Nadaud*.

Il n'a jamais prétendu, comme il le dit lui-même, « que la solution de la question sociale résidait entièrement dans la question mutualiste, seulement, il prétend avec raison, que, diminuer, atténuer, rendre confiance au travailleur sur les deux questions les plus angoissantes pour lui, la maladie et le chômage, c'est le rendre moins accessible à la haine de classe, le plus souvent engendrée par la misère et le désespoir.

» Solide au poste, en travaillant l'ouvrier met les deux bouts ensemble, dit encore M. Dubois, s'il n'a pas été prévoyant, et qu'il tombe malade c'est la perte du salaire, son cortège de gêne d'humiliations et de misère, les dettes, le médecin et le pharmacien, le bureau de bienfaisance et le reste...

» Dans la vieillesse, (c'est le cas de tous les jours) on le voit repoussé par ses enfants, alors que s'il avait une toute petite retraite il serait chéri ; écarter ces misères, n'est-ce pas rendre le terrain moins fertiles aux semeurs de haine et aux fauteurs de la sociale ! »

Combien il a raison cet ouvrier qui, après sa journée de labeur, consacre encore les quelques heures qu'il pourrait passer dans sa nombreuse famille à éclairer ses camarades de travail, à leur parler ce langage de la raison et du devoir, si peu écouté parfois, car il ne promet pas comme les prophètes de la société future, un monde de félicités terrestres, une sorte de Paradis de Mahomet, à conquérir sans douleurs.

Voici la proposition que M. Edonard Dubois a lue à la dernière séance du conseil municipal et que nous nous faisons un devoir de reproduire.

Messieurs,

Notre collègue M. Bayart à deux reprises différentes, a sollicité de l'administration défunte de prendre en considération les sociétés de prévoyance ; et, il ne fut jamais donné suite à ces diverses propositions aujourd'hui, et à l'occasion du budget, je veux retenir un instant votre attention sur cette importante question qui intéresse tous les hommes de cœur.

Jusqu'à présent les sociétés de Secours mutuels approuvées recevaient pour indemnité de frais de gestion une somme uniforme de 35 francs. L'article 18 de la loi du 1er Avril 1898 nous oblige à fournir aux sociétés de Secours Mutuels approuvées, les locaux nécessaires à leurs réunions ainsi que les livrets et les registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité.

Nous voyons dans la liste des institutions recevant cette indemnité des sociétés ayant un effectif de 20, 30, 40 membres et d'autres ayant 300 et plus de 1000 membres.

Il y a là une anomalie qu'il convient de supprimer, car cela n'est pas fait pour encourager ceux qui se sont fait les apôtres de l'idée mutualiste.

Je n'entrerai pas dans des démonstrations. Vous comprenez aisément qu'en toute équité, cette indemnité doit être répartie selon l'effet de chaque œuvre. Je crois ainsi qu'il serait temps de suivre l'exemple que nous donne un grand nombre de villes, en subventionnant les sociétés de Secours mutuels ; et en agissant ainsi nous aurons rendu un grand service aux ouvriers, tout en sauvegardant les intérêts de la ville, car le travailleur qui s'enrole sous la bannière de la Mutualité, tend rarement la main à la charité publique ou privée, et M. Barberet chef des Institutions de Prévoyances au Ministère de l'Intérieur disait tout dernièrement : Donnez-moi (10) dix millions pour les sociétés de Secours mutuels et je ferais gagner (50) cinquante millions à l'assistance publique. Je vous demande donc d'inscrire au budjet une somme suffisante pour subventionner les sociétés de Secours mutuels ayant leur siège à Roubaix et approuvées par la loi du 1er Avril 1898. Ces subventions devront être réparties comme suit :

Un franc par membre participant aux sociétés garantissant la maladie et la retraite.

Cinquante centimes par membre participant aux sociétés ne faisant que la maladie seule ou la retraite seule, plus 0.25 pour 0/0 sur les versements effectués, par les sociétés de secours mutuels approuvées sur leur compte Fonds de retraite.

Cette manière de distribuer les subventions nous a été inspirée par les travaux du Conseil Supérieur de la mutualité.

Le nombre des membres participants des sociétés de secours mutuels approuvées est environ de	3.500
1500 de ces membres font partie de sociétés faisant la maladie et la retraite soit 1 par membre	1.500
2000 membres affiliés à des sociétés ne faisant que l'un ou l'autre des services sont à 0,50 par membre	1.000
Pendant l'année 1900 les sociétés de secours mutuels avaient effectuées à leurs fonds de retraite une somme de 5.500 subvention de 0.25 p. 0/0 soit .	1.375
Total	3.855

Cette somme si peu importante rendra de grands services à la Mutualité Roubaisienne. Et ne pourrait-on pas, comme on l'a fait pour la société de Patronage des enfants moralement abandonnés et des libérés du département du Nord voter cette somme de 3.875 francs.

Suivons l'exemple de Tourcoing qui distribue plus de 13.000 francs par an à ses sociétés de Secours Mutuels approuvées, et cela date de 1882. Je pourrais encore vous citer une foule d'autres villes moins importantes que la nôtre qui donnent des subventions considérables aux œuvres de prévoyances et de Mutualité. Je me bornerais à vous dire que de 1884 à 1901 l'assistance publique a coûté en France 250 millions par an ou 5 milliards 200 millions, tandis que la Mutualité a coûté 18 millions, un peu moins de 1 million par an. Est-ce que l'assistance publique soulage toujours ceux qui devraient l'être ? Et je dis bien haut que les pauvres honteux pour qui cette assistance a été créée, sont ceux qui en profitent le moins.

En totalité les municipalités du département du Nord versent comme subventions aux sociétés 40,641,18.

Le département et les Communes 74,28,9.

Les municipalités de France en général versent 416,764,80.

C'est pourquoi je suis convaincu que je rallierai la majorité de mes collègues sinon l'unanimité pour prendre sur l'excédent de recettes qui est de 14,527, la somme de 3,875 pour encourager et propager ces œuvres de véritable solidarité humaine qui font prendre aux ouvriers le goût de l'association libre où sont bannies toutes les questions qui divisent, la politique et les questions religieuses.

Voilà pourquoi Messieurs, que vous ne laissez pas plus longtemps le nom de Roubaix sans être inscrit sur le livre d'or de la Mutualité Française qui est celui de la véritable fraternité républicaine. »

M. Chatteleyn. — Considérant l'état des finances fait la réduction des 25 0/0 sur les sommes versées à la Caisse de Retraite ce qui fait 1 fr. pour les sociétés et par tête de sociétaire à celles faisant la maladie et la retraite et 0,50 pour celles faisant l'un ou l'autre des services, mais s'engage et faire davantage l'année prochaine.

Cette somme a été voté à l'unanimité.

La municipalité s'est grandement honorée en adoptant à l'unanimité la proposition de M. Edonard Dubois, elle a montré ainsi son véritable attachement aux ouvriers, ceux qui travaillent naturellement, et tout l'intérêt qu'elle porte aux entreprises mutualistes qui ne s'inspirent pas d'une idée politique.

Voici pour terminer quelques renseignements sur le fonctionnement de la *Mutuelle Nadaud*.

Chaque sociétaire verse une cotisation de 0,30 c., par semaine. Après un stage de 4 mois, en cas de maladie il reçoit 2 fr. par jour, plus les soins gratuits du docteur et les médicaments.

En cas d'accident industriel, il reçoit pendant les cinq premiers jours 2 fr. ensuite, comme les compagnies d'assurances paient la demi-journée, il reçoit un franc par jour.

En cas de contestation, la question est soumise en assemblée générale, l'exclusion de même.

Si nous comparons ces conditions à celles qui sont imposées à la société collectiviste *La Fraternelle* installée *à la Paix*, nous constatons que là, les ouvriers paient 0,35 par semaine, et ils font une année de siage et ne touchent en cas de maladie que 10,50 par semaine.

De plus la radiation peut être prononcée par le bureau, après convocation préalable de l'intéressé, et en son absence s'il ne se présente pas.

Il est vrai que ces règlements draconiens sont communs à toutes les associations révolutionnaires.

En prenant une part aussi active au mouvement mutualiste à Roubaix, M. Edouard Dubois à rendu à la classe ouvrière un immense service, et il a en même temps rendu service à l'ordre social tout entier en empêchant nombre de ses camarades de s'égarer dans les marais collectivistes.

Aussi nous comprenons bien la rage des membres de la minorité collectiviste du Conseil contre cet ouvrier, qui, dedaignant les succès trop faciles des orateurs de taverne, travaille d'une manière pratique à l'amélioration du sort de ses frères de travail, et enlève ainsi aux entrepreneurs de révolution une grande partie des éléments de leurs succès, et aussi une source de bénéfices appréciable pour eux, bien qu'ils se proclament sans cesse les adversaires du capital dont ils sont les plus cyniques thuriféraires.

Courrier du Docteur

Jeune Mère. — Oui, vous pouvez employer pour la toilette de votre bébé, le SAVON DU CONGO ; il ne contient aucun principe irritant et convient aux épidermes les plus délicats ; il est antiseptique et peut, souvent, faire avorter à leur début, diverses affections de la peau.

Docteur DASNY,
6, rue du 29 juillet, Paris.

CROIX

A bas les Exploiteurs !

La séance d'hier au conseil municipal a été fertile en incidents de toutes sortes ; on espérait généralement, et surtout dans les milieux collectivistes intransigeants, voir le citoyen Kimpe, demander au maire, au nom de cette probité socialiste dont il ne fait que parler, un compte clair, net et précis de la fantasmagorie de chiffres qu'offre la lecture du compte administratif présenté par Desbarbieux.

Au lieu de cela, le brave, l'intègre, l'intransigeant Kimpe n'a trouvé que des provocations et des injures à l'adresse des membres de la minorité, qui, dans la circonstance, ont défendu les intérêts des contribuables avec un courage au dessus de tout éloge.

Comme chaque fois qu'il s'agit d'agir, le citoyen Kimpe avait oublié son courage à la maison. Il est vrai qu'il a promis d'aller le rechercher, le jour de la *grrrande* révolution le jour du grand partage qui, d'après M. le Baron de Millerand, arrivera.... dans deux mille ans.

Deux mille ans de réflexion ! Il y a des chances pour que d'ici là, Kimpe Mathusalem n'ait plus le pouvoir d'agir...

Le plus clair de toute l'histoire, c'est que le compte fantastique du Maire de Croix a été acclamé, paraphé, admis comme excellent par les révolutionnaires Desbarbieusards ou Kimpistes. Nous avions prédit que l'aventure finirait de cette façon. Nous verrons si M. le préfet trouvera la chose de son goût. Tous les mêmes, tous dans le même sac. Intransigeants ou Millerandistes, menteurs effrontés, insulteurs et assommeurs à l'occasion, farceurs surtout. Notre ami Deleporte a dit et répète le seul mot qu'il convenait de dire lorsqu'il s'est écrié : « Vous êtes des fumistes ! »

Histoire de s'entretenir la main, Desbarbieux, suant le faux témoignage et la duplicité par tous les pores, a fait voter l'expulsion des filles de la charité...

Contre ces nobles femmes, toute la majorité s'est ruée avec des cris de rage ; le courage était subitement revenu à tous ces esclaves du P. O. F. Contre des femmes ils osent, et au milieu des ricanements des deux huguenots faux témoins Forter et Lecrinier, la majorité a commis une infamie de plus.

Mais patience, l'heure du règlement des comptes approche, le peuple de Croix a assez de cette tyrannie, d'une bande de saltimbanques et de coquins, et dans deux ans, plus tôt peut-être, il chassera tout ce sale monde de la Mairie, aux cris de : « A bas les Exploiteurs ! A bas les faux témoins !! »

Un vieil habitant de Croix.

Le Réprouvé

Autrefois, les criminels étaient marqués à l'épaule avec un fer rouge, et ils restaient exposés ainsi, attachés au poteau d'infamie, pendant un certain nombre de jours. Après leur peine terminée, ils s'en allaient bien loin cacher leur honte.

Cette mode barbare est heureusement abolie depuis longtemps, mais, il existe encore parmi nous de ces parias, de ces réprouvés que personne ne veut connaître, à qui personne ne tend la main.

Le Maire de Croix est de ceux là.

Depuis que des révélations successives l'ont soufflété, depuis que, accusé par son ami Guyot de faux témoignage, de mensonges et de faux, il n'a pas osé répondre ni traîner son accusateur en Cour d'Assises, tout le monde le fuit, et il n'a plus pour se consoler dans sa solitude, que l'amitié du faux témoin Lecrinier, la camaraderie du faux témoin Fernez, et l'admiration d'un groupe très restreint, d'imbéciles et d'échappés de l'Armée du Salut et des petits cénacles évangéliques.

Le Dimanche de la Course de Taureaux, Desbarbieux était, comme d'habitude dans la tribune d'honneur, il cherchait en vain à lier conversation avec les gentlemens et *aficionados* qui l'entouraient mais, ces messieurs le connaissaient probablement, car aucun d'eux ne resta à côté de lui, pas un d'entre eux ne lui adressa la parole, et le Maire de Croix resta là, dans un coin de la tribune, les bras ballants, l'air embarrassé de lui-même, honteux comme un domestique qui se cache dans un coin après quelque larcin.

Quelle humiliation ! quelle décadence ! Comment, c'était là, cet homme à l'œil arrogant, ce proscripteur de religieuses, ce censeur de la probité des autres.

Et dire que partout le aire Desbarbieux est accueilli de la même façon, ainsi, au banquet des Maires, qui a eu lieu le 27 Mai à Dunkerque à l'occasion du débarquement de Loubet, il essaya de trouver quelqu'un pour causer, mais, dès qu'on sut que c'était lui, le fameux Maire de Croix, tous les Maires des environs s'éloignèrent, et il fut mis en quarantaine.

Voulant se raccrocher à quelqu'un, il essaya de lier conversation avec un Maire collectiviste d'une commune des environs de Lille, mais ce dernier lui tourna le dos en lui disant « d'aller d'abord se laver des accusations dont il était l'objet, avant de lui tendre la main.

Et c'est ainsi toujours. Cet homme semble, marqué d'un signe d'infamie qui fait fuir tous les bouches geus à son approche.

Et la ville de Croix est forcée, pendant deux ans encore, d'être représentée par un oiseau de ce plumage.

N. B. M. Guyot, à écrit a un de nos amis, la protestation suivante :

« Il y a une quinzaine, a paru dans le *Courrier de Tourcoing*, un article du «vieil habitant de Croix» relatif à l'affiche dite Flamidienne - J'avais eu l'intention, à sa lecture, de fournir quelques éclaircissements là dessus et déjà j'avais rédigé deux mots avec copie de pièces à l'appui. Mais réflexion faite, et ma philosophie s'accommodant du retard, j'ai préféré attendre encore pour des causes qu'il m'appartient, seul de juger. Il m'importe peu, du reste, que les radicaux se mettent à chanter à l'unisson de l'ignoble truand qu'est le sire *Florimond, les 4 sous de la Providence*, ils en seront quittes pour déchanter aux élections prochaines. Encore heureux puissent-ils être, et je le leur souhaite, s'ils ne restent pas trop malades du contact crapuleux que de gaieté de cœur, ils se sont imposé, comme on a l'air de le craindre, en ce moment, pour eux. *Dixit* !

J. GUYOT.

A cette protestation, nous ne répondrons qu'une chose, c'est que l'affiche intitulée *liste Flamidienne* était signée du nom de Guyot. L'ex-secrétaire de la Maire n'est pas assez naïf pour ignorer qu'en signant cette infamie de son nom, il en revait l'entière responsabilité. Il le regrette aujourd'hui, nous aussi, mais il y a tout de même des services qu'on ne rend pas...

Nous avons qui a rédigé les atrocités insérées dans l'affiche en question, c'est un des trois misérables que nous fustigeons sans cesse ; dès que nous en posséderons la preuve, nous dirons son nom, nous verrons s'il osera nier.

Tout cela est loin, bien loin, bien oublié, bien effacé ; le temps, ce grand consolateur, a passé sur toutes ces choses et les a fait pâlir et disparaître, mais, qu'elle doit être poignante l'amertume de l'ex-secrétaire de Croix, en voyant toute la duplicité de cette racaille dont il était l'ami, le conseiller et le trop zélé serviteur !....

Ceux qui croient en Dieu peuvent pardonner, eux ne lui pardonneront jamais ; lui non plus du reste, et comme ce spectacle de révolutionnaires et de réformateurs se déchirant à qui mieux mieux nous donne bien la mesure de l'impuissance et de la petitesse des hommes !

Un vieil habitant de Croix.

La dure tâche

» Ils sont heureux, et vous pouvez m'en croire
» Les peuples qui n'ont pas d'histoire,
» Mais contrairement à eux
» Vous, vous en aurez une, M. Desbarbieux.
C'est l'ancien Maire de Croix, l'honorable Pluquet
Qui a parlé comm' cha, in r'mettant les affaires
A s'ti qui s'not (grâce à tout un tonpet).
D'ét' désigné pou l'remplachi comm' Maire.
Limond y a répondu « C'étra une dure tâche
» Mais quand on a du cœur et un p'tit peu d'courache
» On en sorte fort bien, vous me voirez à l'œuff
» Et d'ici une paire d'ans vous en aurez des preuff ! »

* * *

Les preuff in les a en pa Florimond li-même,
La tâche elle était durte, y nous l'a bin prouvé
Et y nous a moutré qu'il n'étot pos à même
D'étr' premi' magistrat d'nou bell' petit' cité.

* * *

Depus six ans qu'Limond y est là
Y n'a foque fait des grosses bêtisses
N'ont pos li in voloir pon cha
La tâche était trop durte pour c'malin sans malice.
Un' fot qu'y a été lommé maire
Y a pincé qui avot tout les drots
An qu'minch'mint in n'a pos vu claire
Mais un beau jour l'fameux Guyot
A déshabillé l'Maire de Crox.

* * *

Adan, in a vu tout l'fourbi
Qu'nou Florimond avot commis
Preuff' que Guyot dijot la vérité
Ch'est qu'un n'l'a jomais arrêté !
Et si c'pindant y avot minti
Y méritot d'éte ben puni.
Y s raconté quo l'Maire de Crox
Y avot minti et fait des faux
Donc y avot : diffamation
Dans l'exercice de ses fonctions
Et ch'étot à la cour d'assises
Et d'là qu'les preuff' y sont admises
Que Guyot y d'rot ét' traîné
Si u'dijot pos la vérité.
Guyot n'étot pos punichable
Car Florimond y étot coupable.

* * *

La « tâche ell' était durte, » et y n'in sortot pos
Et ch'est pour cha que l'Maire de Crox
A fait si tant du cafouillache
Du fourbi et du barboullache
Ouais ! c'est un' durte tâche
Surtout d'pus qu'la minorité
Dins les affair' ill' boute sin nez
Et n'admet pos les gaspillisches.

* * *

La durte tâche arriff su d'bout
Ch'est binheureux pou Florimond
Car nnn' mloch' affos ses sous
Comm' ses actions y s'in iront
Y vin acor d'ét' invité
Pollment pa Monsi l'Préfet
A rimbourser à l'assistance
Neuf cent six francs qu'y a fait donner
A un pauvre bougre.... dins l'opulence.
Un vrai pauvre peut morir de falm
Florimond n'se n'd'otchup'ra pos
Mais t'chan qui s'agit d'un copain
Et surtout d'un ancien flamind
Adan, l'ingénieur, Mair' de Crox
Fait des largess' à volonté
Avec les doupes..... de ses administrés.

* * *

Allons braff' Florimond va-t-in et t'chitte a'place
Car la minorité va erdoubler d'ardeur
Pour t'in montrer d'tous les couleurs
Et finte pus l'ourte « La Durte tâche »
Un homm' averti in vaut deux
Cros-mi va-t'-in Desbarbieux.

WASQUEHAL

Deux mesures humanitaires

Nous avons l'honneur de proposer à l'attention de l'Administration Socialiste de Wasquehal les mesures humanitaires suivantes, ne doutant pas de les voir bien accueillir.

1° Vaccination gratuite. — Etant donné les ravages causés à Lille et aux environs par la fièvre typhoïde et par la variole, les administrations libérales de Wattrelos d'abord, de Roubaix ensuite ont pris les dispositions nécessaires pour assurer la vaccination gratuite de la population menacée.

M. le Docteur Leplat, maire de Wattrelos se tient lui-même à la Mairie, pour vacciner gratuitement les familles nécessiteuses non inscrites au Bureau de Bienfaisance.

Les enfants des écoles et les indigents inscrits sur la liste d'assistance médicale de cette commune sont vaccinés gratuitement par un autre médecin désigné.

Voilà des exemples qui méritent d'être suivis partout.

D'ailleurs si la santé publique devait être protégée quelque part avec plus de soin, il nous semble que c'est d'abord dans les communes dirigées par les socialistes, puisqu'ils prétendent être les meilleurs amis du peuple. Mais que cette fois encore ils aient au moins la sagesse dans notre commune de suivre l'exemple des Administrations libérales voisines.

2° Secours aux sinistrés de la Martinique. — Le gouvernement de la République, les gouvernements étrangers, les grandes administrations, plusieurs départements et plusieurs communes se sont déjà honorées en votant des secours aux milliers de nos compatriotes victimes d'une catastrophe inouïe depuis deux mille ans. Une multitude innombrable de nos concitoyens ont perdu leurs biens et leurs moyens d'existence, et des milliers de familles ont disparu en un instant dans un effroyable bouleversement de la nature, asphyxiés et brûlés par la lave d'un volcan éteint depuis des siècles et subitement ralluné.

Le conseil municipal de Wasquehal s'honorerait, lui aussi, en venant en aide selon ses moyens à nos malheureux compatriotes survivants de la Martinique, et nous avons l'assurance qu'il ne faillira pas à ce devoir d'humanité.

Ici encore il ne s'agit plus de partis, et les socialistes sincères devraient être les premiers à se préoccuper des souffrances de l'humanité.

Le Philantrophe.

AVIS. — Prière d'adresser toutes les communications à M. Jules WATTEL, gérant rue du Tilleul, 43, à Tourcoing.

ESPRIT DES AUTRES

Bout de conversation surpris récemment entre un candidat Ministériel et un Préfet :

Le Préfet — C'est entendu... Tous ceux qui voteront pour vous obtiendront ce qu'ils voudront à la préfecture.

Le Candidat — Merci... Autre chose, monsieur le préfet, je voudrais que vous poursuiviez mon adversaire pour corruption électorale.

—o—

Chez l'oiseleur :

— Parle-t-il, ce perroquet ?

— Non, monsieur.

— Donnez tout de même ; quand il aura été trois jours avec ma femme, il parlera trop !

CHRONIQUE RÉGIONALE

DUNKERQUE

LA RENTRÉE DE M. LOUBET

En l'honneur du président Loubet, dont le roi Christian par sentiment diplomatique a loué si fort la simplicité démocratique, on a brûlé mardi dernier plus de poudre en rade de Dunkerque que dans une grande bataille : 25 coups de canon par navire et 101 coups par fort, tel est le bilan des honneurs rendus au *pavillon personnel* du président.

Car M. Loubet a un pavillon personnel, où s'entre-croisent harmonieusement ses initiales, à l'instar de Félix Faure qui fut accablé de brocarts pour cette innovation, par la même presse qui chante aujourd'hui la bonhomie et les mœurs sacédémonienues de l'ex-maire de Montélimar.

A Paris, ce fut mieux encore : de la gare du Nord à l'Elysée, les troupes laissaient la bale, escadrons et bataillons étaient échelonnés sur tout le parcours pour présenter les armes, cependant que des escadrons de cuirassiers caracolaient autour du landau présidentiel.

Inutile d'ajouter que toute la police parisienne et de la garde républicaine avaient été mobilisées : on n'avait vu un tel déploiement de forces depuis la venue du tsar.

Que vont dire de cette mobilisation les journaux qui se plaignent si amèrement chaque jour du détournement des soldats de leur véritable destination, l'apprentissage de la guerre ?

Ils se tairont, comme des prétendus porte-parole des ventres-creux se sont tus devant les fas-